

LA FRANC-MACONNERIE DANS LE PAYS NIÇOIS SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE



Le « Pays Niçois », au XVIIIème Siècle , est peu marqué par les Lumières.

La seule Académie du Comté, dite « **Egli Occupati** » (traduction : « **elle est occupée** »), fondée à « **Sospel** » en 1702, est peu novatrice.

Nice ne possède qu'un théâtre et deux librairies spécialisées surtout dans les ouvrages religieux et les almanachs.

Le Comte « **Auberti de Saint Etienne** » entretient un cabinet d'histoire naturelle, mais on ne trouve ni société d'agriculture, ni salon philosophique ou littéraire, ni club, ni café.

La presse est encore balbutiante et la Franc-Maçonnerie très discrète.

En 1643 est constituée une « **Compagnie** » des Maçons sous l'invocation des « **Quatre Saints Couronnés** » mais il s'agit de maçonnerie « **Opérative** » non franche.

Existe-t-il derrière l'association des métiers du bâtiment une tradition ésotérique ?

Si on trouve des Niçois initiés dans des loges « **Italiennes** » ou « **Françaises** » (ainsi le futur maréchal Masséna est reçu en 1784 dans une loge de Toulon, « **Les Elèves de Minerve** », et Michel Peyre, futur marquis de Châteauneuf, en 1773 dans une loge militaire, « **La Parfaite Union** », à l'Orient du régiment de Royal Champagne Cavalerie), si divers maçons « **Italiens** », « **Suisses** », « **Français** » et surtout « **Britanniques** » séjournent à Nice, la vie maçonnique dans le pays « **Niçois** » semble très tenue.

Deux périodes sont à retenir :

1- Dans les années 1740, l'armée du « **Prince de Conti** », dans laquelle se trouve une « **Loge de Campagne** » (formée entre autres d'Officiers du régiment « **Suisse de Bavois** ») séjourne plusieurs fois à Nice.

Rien n'indique que des réunions se soient déroulées à Nice.

En 1750, à Barcelone, devant l'inquisition, un certain « **Juan Grau de Collioure** » prétend avoir été initié à Nice.

L'année suivante, le futur « **Saint Léonard de Port Maurice** » dénonce au Pape Benoît XIV la prolifération de la Franc-Maçonnerie en Provence et à Nice (mais le saint homme est obnubilé par l'essor de la « **Secte** »).

2- On assiste à un long silence jusqu'aux années 1790.

L'intendant « **G. Mattone di « Benevello »** » dénonce l'agissement de divers émigrés Français à Nice, « **Zélés Maçons** », c'est-à-dire pour lui en fait « **Jacobins** ».

La seule trace indiscutable d'une vie maçonnique à Nice avant l'arrivée des Français en 1792 / 1793 est fournie par la présence à Nice d'une « **Loge Militaire** ».

En 1736, est constitué « **le Grand Orient de Genève** ».

Cette obédience (fédération maçonnique) va créer des loges hors de la République Genevoise.

Ainsi, le 21 janvier 1791, auprès du régiment de « **la Reine Infanterie** » (troupes Sardes), est fondée la loge Militaire et Ambulante n° 16 « **La Silencieuse** » sise à l'Orient de Cuneo, et l'année suivante à l'Orient de Nice (ville où se trouve le régiment).

Si cette loge compte quelques Officiers Niçois comme « **le comte André Alberti de Villeneuve** », rien n'indique que durant les quelques semaines de son séjour dans le Comté, elle ait initié des « **Civils Niçois** ».

Cette vie maçonnique au mieux éphémère et « **Pointilliste** » s'explique surtout par la sensibilité religieuse Niçoise et en particulier par l'importance et le rôle des confréries de « **Pénitents** » (environ un cinquième de la population masculine adulte) qui restent dans le Comté en est la principale forme de sociabilité.

Quelques précisions sur les différents Pénitents:

Les confréries de Pénitents, sont nées au XIV^{ème} siècle.

1- Les « **Pénitents Blancs** » qui se dota d'une mission d'assistance aux malades et aux déshérités.

Sa vocation est clairement hospitalière et c'est ainsi que assez rapidement, après avoir occupé des bâtiments de l'administration communale (l'hôpital communal Saint Eloi).

Les « **Pénitents Blancs** » décideront de construire leur propre hôpital, pour soigner les « **Pauvres et les Infirmes** » (décision du 7 mars 1632) dont les règles furent fixées par un règlement intérieur (17 mai 1632) qui obligeait les membres de la confrérie de participer directement aux soins des malades.

Ce premier hôpital de la Sainte Croix ouvrira en 1636 au 5 rue François Zanin.

2- Les « **Pénitents Noirs** » quant à eux avaient un tout autre rôle.

Ils avaient pour vocation de porter assistance aux condamnés à mort, rôle disparu aujourd'hui avec l'abolition de cette peine.

Ils avaient créé un très important « **Mont de Piété** » qui pouvait aider les gens qui avaient des difficultés financières: ce « **Mont de Piété** » s'appelait l'Aumône de la Miséricorde.

Il se transforma le 16 juin 1861 en Bureau de Bienfaisance.

3- Les « **Pénitents Bleus** » ont eu, dans le passé, des missions fortes importantes.

Ils s'occupèrent de la gestion de l'Hôpital Saint Eloi avant que les « **Pénitents Blancs** », dont la vocation était hospitalière, ne reprenne en charge cet hôpital.

Ils eurent en charge l'hospice des orphelines de 1584 à 1763, date à laquelle ils intégrèrent l'hospice général de Charité.

4- Les « **Pénitents Rouges** », quant à eux, s'occupèrent longtemps des orphelins et accueillirent les pèlerins: à côté de leur chapelle du Saint Suaire, il y avait des bâtiments qui servaient à cet accueil, bâtiments qui ont été repris par la Ville et ou a pris place l'accueil de nuit.

Chaque confrérie de « **Pénitent** » est attachée à une chapelle, elles sont toutes situées dans le Vieux Nice :

« **Sainte Croix** » pour les Pénitents « **Blancs** »

Adresse : 2 rue Saint-Joseph :



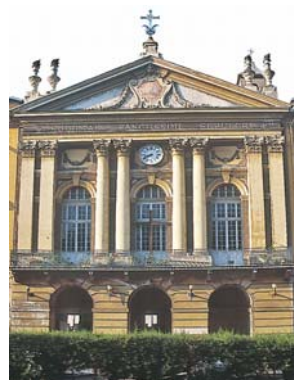
« **Miséricorde** » pour les Pénitents « **Noirs** »

Adresse : 2 Place Pierre Gautier.



« **Saint Sépulcre** » pour les Pénitents « **Bleus** »

Adresse : 7 Place Garibaldi :



« **Saint Suaire** » pour les Pénitents « **Rouges** »

Adresse : Cours Saleya.



NAISSANCE ET ÉVOLUTION DES TROIS LOGES ET DU CHAPITRE DES ALPES-MARITIMES

Le Comté de Nice (« **Countéa de Nissa** » en niçois ») est un ancien État de « **Savoie** ».

Il est créé en 1388, dans le cadre de la guerre de succession de Provence, par la « **Cession** » de Nice à la Savoie ».

Jusqu'en 1526, ce territoire acquis par la Maison de Savoie est désigné sous le nom de « **Terres neuves de Provence** ».

Le « **Comté** » disparaît d'abord par la réorganisation du royaume de Sardaigne de 1818, qui modifie sa dénomination, puis par l'annexion française en 1860.

Le « **Comté de Nice** », devient le 85ème département français, sous le nom des « **Alpes-Maritimes** ».

Alors que les obédiences maçonniques, en particulier le « **Grand Orient de France** », renaissent avec difficulté sous le Directoire et le Consulat, la présence de nombreux militaires et fonctionnaires français va permettre la naissance de la première loge maçonnique française à Nice.

En 1796 / 1797, plusieurs Maçons (André ? Chartroux ? Teissière ?) fondent la loge « **Les Vrais Amis Réunis** » sous la présidence de « **Pierre-Dominique Garnier** », alors Général de Division.

Peut-être divers Militaires et Fonctionnaires Maçons s'étaient reconnus comme tels au sein de divers « **Clubs** » mis en place par les autorités révolutionnaires ?

Cette loge autonome entre en contact avec le « **Grand Orient de France** » pour régulariser sa situation.

Après diverses discussions, elle est officiellement « **Allumée** » (créée) « **au nom et sous les auspices du Grand Orient de France** » le 10 Novembre 1801.

Sous le Consulat, la loge semble être partagée entre la faction « **Républicaine modérée** » (Victor Tiranty, Joseph Payani) et une majorité « **Jacobiniste** » plus ou moins hostile à : Pierre Dominique Garnier (Premier Consul), Louis Gareau (Général commandant les Alpes-Maritimes) et à André Gastaud (ancien Député).

Sous l'Empire, l'atelier a une vie de plus en plus sage avant de connaître, dans les années 1810 / 1814, des difficultés liées aux guerres et aux problèmes économiques et sociaux (disette) : l'effectif passe de 53 Frères (1811) à 35 Frères (1812).

Au printemps 1805, « **Sept Maçons** », tous Artisans et Commerçants natifs du Comté, décident de créer une deuxième loge à Nice.

Cette initiative va connaître divers problèmes (entre autre l'opposition de la loge « **Les Vrais Amis Réunis** »).

Finalement, le nouvel atelier « **La Parfaite Harmonie** » est allumé le 29 juin 1806.

Son essor est net : 33 Frères en 1806, 57 en 1809, mais il sera également touché par la crise citée précédemment (1813 : 49 Frères dont 20 absents).

En 1808, divers Militaires et Fonctionnaires en poste à « **Monaco** », ancien chef-lieu d'arrondissement de 1796 à 1805, se réunissent pour fonder un atelier maçonnique sous la présidence du Général Dominique de Vedel (1771/1848).

La loge nommée « **Les Amis de l'Olivier du Midi** » est « **Allumée** » le 16 avril 1809.

Notons que ni « **Puget-Théniers** », ni « **San Remo** », ni « **Sospel** », chefs-lieux d'arrondissement, communes toutes trois « **plus peuplées** » que « **Monaco** », ne posséderont de Loge Maçonnique.

Le mot grade ou degré désigne les échelons de la progression maçonnique.

La franc-maçonnerie « **Symbolique ou Bleue** » comporte, depuis le 2ème tiers du XVIIIème Siècle, 3 grades : « **Apprenti** », « **Compagnon** » et « **Maître** ».

Ensuite, on voit apparaître une floraison de grades supérieurs ou « **Hauts grades** », dont celui de « **Rose-Croix** ».

En 1797, « **Sept Chevaliers Rose-Croix** » (encore Sept) décident de créer une « **Loge Chapitrale** » (c'est-à-dire travaillant du 4ème grade à celui de Rose-Croix).

Pendant plusieurs années, le « **Chapitre Niçois** » dit « **Le Parfait Silence** » ou « **Les Vrais Amis Réunis** » sollicite son agrégation au « **Grand Orient de France** ».

Il est officiellement allumé le 7 avril 1807.

Ses effectifs représenteront entre 2/5 et 2/3 de ceux de la loge « **Les Vrais Amis Réunis** ».

Les Très Sages (présidents) sont souvent les Vénérables de cette loge bleue.

En 1809, des chevaliers Rose-Croix, membres de la loge « **La Parfaite Harmonie** » tenteront de créer un deuxième « **Chapitre Niçois** ».

Mais cette opération se heurtera au chapitre « **Les Vrais Amis Réunis** ».

Cette tentative échouera.

LE FONCTIONNEMENT DES TROIS LOGES ORDINAIRES

La vie interne des loges est rythmée par la succession des Frères aux divers offices.

Cette succession est aussi révélatrice des changements internes.

A la loge « **Les Vrais Amis Réunis** », le « **Premier Maillet** » (présidence) est tenu successivement par :

- Garnier, (général)
- Favereau, (général)
- J. Jaume (ancien président de l'administration départementale en l'an VIII (1803)
- A.Spreafico, (négociant né à Lyon),
- Debutet (neveu et secrétaire intime du préfet Dubouchage),
- P. Edmond ((Antibois), (chef de bureau à la préfecture).

Les Niçois :

- P. Davigo (tanneur) ,
- J. Camos (employé aux Postes),
- F- Durante (horloger)
- P. Rameau ((Cannois) négociant),

Ils se succéderont subjectivement à la présidence de la respectable loge « **La Parfaite Harmonie** ».

Le « **Vénéralat** » (présidence) de la loge « **Les Amis de l'Olivier du Midi** » est occupé par (le colonel) de La Fargue, le Varois François Courtes (avocat), François Rey (capitaine du port de Monaco), et J.P, Maret, (commandant d'armes de la place de Monaco).

Les Trois loges ont connu des effectifs variables.

Notons d'abord que le nombre des maçons dans le département n'a jamais été élevé.

Il se situe autour de 150 membres (vers 1808/1811).

Le département compte 80 000 / 85 000 habitants.

On peut évaluer grosso modo à 3000 à 4000 la population masculine adulte « **Aisée et Alphabétisée** », c'est-à-dire susceptible de s'intégrer à la « **Franc-Maçonnerie** ».

Les Maçons représentent 2 à 3 % des « **Élites !** », soit un pourcentage plutôt bas pour l'Empire.

Précisons également que les trois loges connaissent une évolution numérique différente : « **Les Vrais Amis Réunis** » voit ses effectifs diminuer à partir de 1804 (78 membres) à une petite trentaine (1812 / 1814).

« **La Parfaite Harmonie** », après un essor rapide, se stabilise à une grosse quarantaine (1813).

La loge « **Monégasque** » passe de 11 (1808) à 45 (1811), puis le nombre de ses adhérents stagne.

Les cotisations sont assez élevées.

(1 franc « 1800 » = ~ 4 Euros « 2017 »)

Les réceptions coûtent entre **70 francs** (280 Euros) pour « **Les Amis de l'Olivier du Midi** » et **150 francs** (600 Euros) pour « **Les Vrais Amis Réunis** ».

Les augmentations de salaire (passage d'un degré ou grade à l'autre) varient entre **6 et 30 francs**.

La cotisation annuelle est fixée à **40 / 50 francs**, auxquels s'ajoutent les prix des deux banquets solsticiaux (à titre de comparaison, l'arrêté préfectoral du 25 thermidor, an IX fixe dans les Alpes-Maritimes le traitement des instituteurs à 300 francs par an et une rétribution supplémentaire d'un franc par élève).

Chaque loge a un certain nombre de réunions annuelles, dites « **Tenues** ».

Elle se réunit 1 à 2 fois par mois.

L'assiduité est considérée comme un devoir essentiel.

A Nice : « **Les Vrais Amis Réunis** »), un Frère absent, non excusé trois mois est « **Censuré** » (1-averti !, 2-sermonné ! 3-exclu !).

L'acceptation et la réception de nouveaux adhérents occupent un certain nombre de Tenues par an.

Cette procédure essentielle à la vie de la loge est bien sûr codifiée.

La demande d'admission portant les noms, prénoms, âge, profession et domicile du préposé « **sera déposée de manière anonyme dans le sac aux propositions** ».

Immédiatement après, il sera procédé à un scrutin pour savoir si la demande est acceptée ou rejetée.

Dans le cas favorable, le Vénérable : « **Nommera sur le champ 2 ou 3 Commissaires** » (Enquêteurs).

Chaque Enquêteur (commissaire) interroge séparément le candidat.

Le jour fixé pour le vote, les rapports d'enquête sont lus.

On procède alors au scrutin par boule blanche (pour) ou noire (contre).

Le profane est admis si le scrutin revient « **Pur et sans Tache** » (unanimité de boules blanches).

Une boule noire entraîne la suspension de la réception (« **Les Vrais Amis Réunis** »).

Dans ce cas, le Frère qui a voté « **Noir est obligé d'en donner les motifs** » dans les 3 jours, sinon « **la réception aura lieu après cette date** ».

Deux boules noires provoquent un ajournement de 3 mois, les deux Frères qui ont votés « **Noir sont obligés d'en donner leurs motifs** » qui seront étudié par le « **Conseil des Sage** », dont la décision, ce prononcera sans appel.

Trois boules noires, est « **Un Rejet Définitif** ».

Il est « **Blackbouler** » (Aucun recours n'est possible).

L'âge minimum pour être admis en loge est compris entre 21 ans (« **Les Amis de l'Olivier du Midi** ») et 25 ans (« **Les Vrais Amis Réunis** »), sauf pour les « **Louveteaux** » (fils de Maçons) qui peuvent être reçus à 18 ans.

L'augmentation de salaire (ou promotion à un grade supérieur) est également très réglementée.

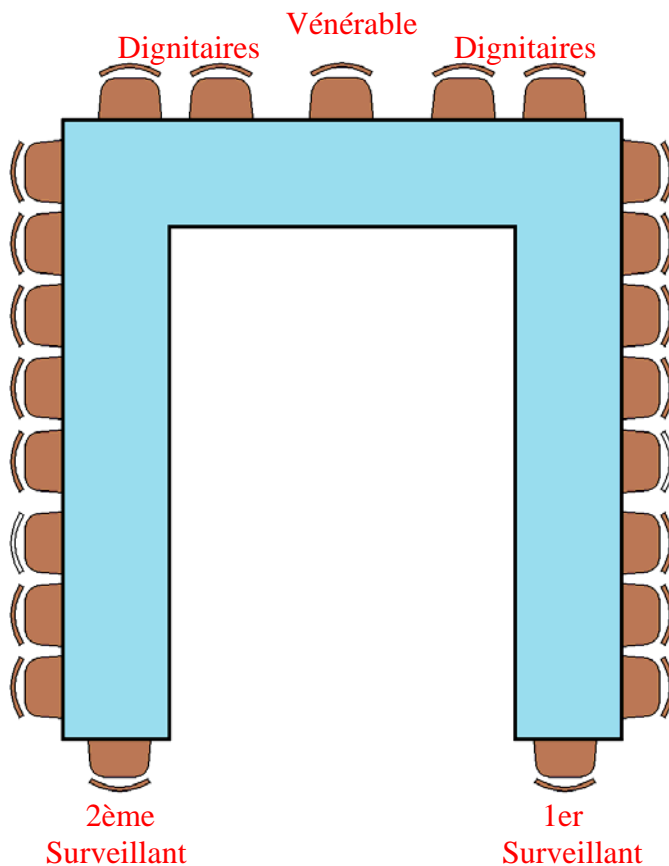
Pour être promu Compagnon, il faut être Apprenti depuis au « **moins 3 mois !** » et avoir 23 ans (« **Les Amis de l'Olivier du Midi** ») ;

Pour être Maître, il faut être Compagnon depuis au « **moins 5 mois !** » (« **Les Vrais Amis Réunis** ») ou « **6 mois !** » (« **Les Amis de l'Olivier du Midi** »).

Chaque loge organise deux fois l'an, aux solstices, un banquet dit d'Ordre.

La table est disposée en fer à cheval (ou en U).

Les Frères sont « décorés » (vêtus du tablier et des gants).



Un vocabulaire spécial est utilisé.

Sept santés sont portées durant le repas :

- « **A l'Empereur, à l'Impératrice et à leur famille** » ;
- « **A la prospérité de l'Etat** » (« Les Amis de l'Olivier du Midi ») ;
- « **Au Sérénissime Grand Maître et aux grands Officiers du Grand Orient De France** » (« La Parfaite Harmonie ») ;
- « **Au Vénérable de la Loge** » ;
- « **Aux Surveillants de la Loge** » ;
- « **Aux Frères visiteurs** » ;

- « **A tous les maçons de la Loge, y compris les servants** » (« Les Vrais Amis Réunis »).

Chaque loge a un « **Frère Servant** » (ou plusieurs) chargé(s) du service des repas, du gardiennage et de l'entretien des locaux.

Ils ne reçoivent le plus souvent que le grade d'Apprenti.

Les Servants sont très souvent des natifs du pays niçois, d'origine modeste, comme par exemple les Monégasques :

- A. Boet, (menuisier), (« La Parfaite Harmonie » - 1808 à 1810),

- M. Rainaud, (marin-pêcheur) (« Les Amis de l'Olivier du Midi » - 1809 à 1811)

- Le Niçois B. Seretto, (menuisier) (« Les Vrais Amis Réunis » - 1811 à 1813)

Les maçons possèdent en général un local, dit « **Loge** » ou « **Temple** », spécialement aménagé, où ils se réunissent.

Où travaillèrent les Loges des Alpes-Maritimes sous l'Empire ?

Aucun élément ne permet une réponse pour l'Atelier monégasque.

La loge « **Les Vrais Amis Réunis** » aurait maçonné rue du Pont-Neuf (actuellement rue A. Mari).

La loge « **La Parfaite Harmonie** » avait pour adresse : Grand Chemin de France, Quartier de la Croix de Marbre, nommé aussi Newbrought ou Neubourg .

Une des principales occupations est la « **Bienfaisance** ».

La caisse de bienfaisance (ou bourse aumônière ou Tronc de la Veuve) est alimentée par les cotisations, les dons ou « la circulation de la boîte des pauvres » (quête).

Pour les fêtes Maçonniques, les loges distribuent de l'argent « **aux pauvres** » ou aux « **prêtres** » pour le secours des malheureux.

On aide également les Maçons de la loge en difficulté, leurs veuves ou leurs orphelins, mais également « **les frères qui passent journellement à l'Orient de Nice et qui viennent réclamer à la loge les moyens de continuer leur route** ».

Bref, la vie des loges des Alpes-Maritimes est assez semblable à celle des ateliers de l'Empire Français.

UNE MAÇONNERIE DE TYPE : « COLONIAL » « BOURGEOISE » « COSMOPOLITE »

Les tableaux conservés des loges fournissent divers renseignements dont l'activité professionnelle et l'origine géographique des Frères (dont les 3/4 sont officiers et généraux).

La loge « **Les Vrais Amis Réunis** » est composée de 40,5 % de Militaires et de 12,7 % de Fonctionnaires moyens ou supérieurs, soit plus de la moitié de l'effectif (63.2 %).

Les « **Bourgeois** » (négociants, courtiers, propriétaires, bourgeois, négociants, professions médicales et juridiques) en représentent 32,6 %.

Les métiers les plus modestes (artisans, petits commerçants) ne représentent que 8 % des Frères.

La loge a compté dans son existence onze « **Frères à talent** » (artistes ou musiciens), en particulier le peintre Paul-Emile Barberis et le futur sociétaire de la Comédie Française en 1828, Charles-François Grandin dit Grandville.

La loge « **Les Vrais Amis Réunis** » se distingue par les revenus de ses membres.

C'est la loge la plus « **aisée** » des Alpes-Maritimes et le montant des capitations a contribué à maintenir cet « **élitisme social** ».

Elle se caractérise aussi par le faible pourcentage de Frères nés dans les Alpes-Maritimes (24,7 %) et un assez fort pourcentage de Maçons nés hors de France (22,8 %).

55 maçons sont nés hors des frontières françaises actuelles (même si au moment de leur entrée en Maçonnerie, leur lieu de naissance se situe dans un des 130 départements du Grand Empire, ils sont comptabilisés comme nés hors de France) : 31 sont des « **Italiens** », surtout piémontais (15) et liguriens (7) ; on trouve également 10 « **Suisses** », 4 de la future « **Belgique** », 4 des villes « **Allemandes** », 3 « **Maltais** », 1 « **Danois** », 1 « **Britannique** » et 1 « **Espagnol** ».

De plus, il semblerait que durant les quelques mois qui suivent la Paix d'Amiens, des Britanniques aient été initiés ou aient été reçus comme visiteurs dans la loge niçoise, « **Les Vrais Amis Réunis** » elle est bien une « **loge Cosmopolite** ».

Inversement dans la loge « **La Parfaite Harmonie** », les négociants (31,1 %), les artisans et fabricants (20 %) et marchands et commerçants (16,6 %) forment plus des 2/3 de l'effectif.

On ne trouve en revanche aucun Militaire et seulement 7 « **petits** » Fonctionnaires.

Cette loge est également typée par l'origine géographique de ses membres : 65.9 % sont nés dans les Alpes-Maritimes.

C'est une loge majoritairement niçoise et « **petite-bourgeoise** ».

La loge « **Monégasque** » se situe entre les deux loges précédentes.

Les Militaires et les Fonctionnaires (principalement des Douanes) représentent respectivement 42,3 % et 13.5 % des Frères.

La moitié des Maçons Monégasques sont nés dans les Alpes-Maritimes (49 %) et ceux nés hors de France sont rarissimes (1,9 %)

Cette spécificité se retrouve dans les caractères politiques des diverses loges.

Les premiers tableaux de la loge « **Les Vrais Amis Réunis** » montrent qu'un grand nombre de membres de cet atelier sont des cadres de la Révolution, en particulier des anciens membres de la « **Société Populaire des Amis de la Liberté et de l'Égalité** » (1792 / 1795).

Après la réaction thermidorienne, ce club est animé par un comité de surveillance de douze membres.

Quatre seront maçons :

- Jean-Marie Scudery, ancien moine augustin ;
- Augustin Balmossière Chartroux, apothicaire ;
- Bernardin Clerissi, docteur en chirurgie ;
- André Gastaud, futur député au conseil des Anciens (1798/99)

Le doute subsiste pour François Defly.

Parmi les conseillers municipaux Niçois qui administrent la commune entre 1792 et 1799 ou rencontre également un nombre assez important de Maçons (environ un sur quatre selon les périodes) et trois des sept présidents de l'Administration départementale (Joseph Payani, J.J. Donny, Joseph Jaunie) ; par contre, on ne trouve « **aucun** » Maire de Nice et un seul commissaire du directoire exécutif (Mages en l'an IV).

Cette prépondérance « **Jacobiniste** » dans la loge « **Les Vrais Amis Réunis** » n'est pas un fait isolé.

Daniel Ligou précise dans son ouvrage « Histoire des Francs-Maçons en France » :

« Les rapports des Préfets Consulaires permettent de témoigner du fait que, autour des années 1800, l'institution maçonnique a pu être utilisée soit par les Jacobins (les "exclusifs"), soit par les Royalistes, et quelquefois les deux ».

Vers 1803 / 1805, cette situation va évoluer vers un zèle laudatif à l'égard de l'Empereur.

Elle est favorisée par l'entrée de jeunes Officiers, de hauts Fonctionnaires (comme B. Capelle), et des fils de famille Niçoises.

LA. FRANC-MACONNERIE EN PAYS NIÇOIS :
CREUSET SOCIAL
OU
FACTEUR D ' INTEGRATION A LA FRANCE ?

Très rapidement les 3 loges des Alpes-Maritimes, et principalement « **Les Vrais Amis Réunis** », furent des « **creusets** » sociopolitiques des « **élites anciennes et nouvelles** ».

L'analyse du Collège des Officiers de la Loge des « **Vrais Amis Réunis** » en 1808 est explicite :

Vénéérable :

J. Dubutet, 40 ans, neveu et secrétaire intime du préfet Dubouchage ;

1er Surveillant :

J. Lombard, 40 ans, ancien commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de Nice sous le Directoire, devenu procureur général impérial ;

2ème Surveillant :

L. Romey, 51 ans, Maire de Nice depuis 1804 ancien fournisseur des armées Françaises ;

Orateur :

J. Jaume, 40 ans, ancien président de l'Administration Départementale sous le Directoire, président du Tribunal de Commerce en 1807 ;

Secrétaire :

Clément Roassal, 27 ans, (Nice), peintre et fils d'un membre du Tribunal Révolutionnaire en 1794 ;

Trésorier :

B. Clerici, 47 ans, (Nice), ancien député suppléant à la Convention (1793)

Aumônier :

T. Verani, 31 ans, (Nice), pharmacien (de la famille du célèbre naturaliste)

Hospitaliers :

André Fassi, 41 (48) ans, (Nice, négociant) ;

G. Lanciarès (Nice), radié en 1802 pour « motifs importants » (détournement de fonds) et réintégré en 1805, neveu de J.A. Pauliani, Architectes ;

J.B. Roux, 28 ans, quartier-maître de la gendarmerie, (Salernes. Var) ;

P. Mages, 49 ans, ancien commissaire du DDirectoire exécutif des Alpes-Maritimes (an IV) ;

Experts :

P.J. Buffard-Desvarenes, 29 ans (Grenoble), employé à l'enregistrement ;

J.H.Masséna, 53 ans, (Levens), lieutenant de la Compagnie Départementale ;

J. Bellegarde, 38 ans, (Genève), major de la place ;

Maîtres des Cérémonies :

O. Chambeiron, 52 ans, (Cannes), receveur des douanes ;

J.S. Darce, 50 ans, commis principal des douanes

Garde des sceaux :

Joseph Albert de Villeneuve, propriétaire, 30 ans (Nice)

Joseph René Renaud de Falicon dit « l'Aine », ancien capitaine de l'Armée du Roi du Piémont, près de l'ancien Premier Consul de Nice en 1778

Ambassadeurs :

Joseph Teulere, 58 ans, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ;

Louis Sasserno, chef de Bataillon, 46 ans (Nice), père de la Sapho Niçoise, la poétesse Sophie Sasserno.

LES LOGES ONT-ELLES JOUE UN ROLE DANS L'INTEGRATION DU PAYS NIÇOIS A LA FRANCE ?

La réponse doit être nuancée.

Parce qu'elles travaillent au nom et sous les auspices du « **Grand Orient de France** », parce qu'elles répandent les « **Lumières Françaises** », parce qu'elles créent des solidarités entre Officiers et Fonctionnaires Français et certains Nobles du Comté de Nice, Négociants et Capitaines Marins d'outre Var et du Pays Niçois, les ateliers Maçonniques ont contribué à intégrer Nice à la France, ou plus exactement une minorité de l'élite locale, car « **le Peuple Niçois restera longtemps hostile à cette Intégration** ».

Avec toutes les précautions d'écriture, on pourrait parler de Maçonnerie de type « **Coloniale** » caractérisé par le rôle majeur des « **Occupants** », un certain cosmopolitisme et une relative participation des « **élites Bourgeoises** ».

Cependant, l'origine « **Française** » et « **Jacobine** » de la loge et la personnalité de certains de ses officiers comme P. Garnier maintiendront pendant longtemps l'idée reprise et entretenue par certains historiens locaux comme l'abbé Bonifacy : « **La Maçonnerie est synonyme d'occupation Française, de Jacobinisme et d'Athéisme** ».

C'est oublier le cas de la loge presque exclusivement composée de Commerçants, Marchands, Artisans et Fabricants Niçois.

On peut penser que l'originalité de cet atelier est d'être un lieu de « **convivialité Maçonnique** » et de solidarité « **Petite Bourgeoise** » à dominante « **ethno-culturelle Nissarde (Niçoise)** ».

Le jacobinisme ne durera qu'un temps.

Nous avons déjà vu comment les trois loges ont glissé rapidement vers la « **Napoléo-idolâtrie** ».

La participation à ce « **culte Impérial** » renforcera l'intégration à la France.

Quant au domaine religieux, sauf quelques très rares exceptions, on ne trouve aucun Frère ouvertement athée.

Les croyances religieuses des maçons des Alpes-Maritimes oscillent entre un « **Déisme** » parfois teinté d'anticléricalisme (anticatholicisme) et une pratique religieuse « **Orthodoxe** » au sein des églises établies.



Cathédrale Saint Nicolas (boulevard du Tzarévitch, Nice)

Les trois loges travaillent « **à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers** » avec très souvent la précision « **qui est Dieu** ».

La grande majorité des Frères est Catholique et le plus gros différend entre les Maçons et l'Evêque de Nice, J.B. Colonna d'Istria, est le refus par ce dernier de faire célébrer en la cathédrale Sainte-Réparâtes une messe pour le repos des âmes des Frères « **passés à l'orient éternel** » (décédés) (1803 / 1804).

Il manifeste également, dans son rapport sur l'état du diocèse envoyé en 1806 au Pape, une certaine méfiance vis à vis des « **Convents maçonniques** ».

On trouve également des « **Protestants** », le plus souvent d'origine Suisse comme F.O. Veillon, JJ. Donny, marié religieusement avec une Niçoise Catholique après une dispense de Rome et les frères ou les cousins Ruchet (Gabriel, Gédéon, David).

La communauté Israélite Niçoise forte d'environ 300 membres dont une petite centaine d'hommes adultes, est très représentée dans les loges des Alpes-Maritimes.

On trouve le « **plus apparent** » :

Isaac (Jacques) Samuel Avigdor (1773-1845), député de la communauté Juive Niçoise à la grande assemblée convoquée par l'Empereur pour rédiger une nouvelle législation concernant les Juifs.

Sont également maçons ses deux cousins germains Joseph et Jacob Avigdor et son beau-frère Hippolyte Rana de Bordeaux.

LES MAÇONS DANS LA CITÉE NIÇOISE :

La place occupée par les Maçons des Alpes-Maritimes sous le Consulat et l'Empire est assez valable selon les secteurs.

Les Militaires forment la catégorie professionnelle la plus représentée dans les loges des Alpes-Maritimes (31.3 %).

Ils contribuent à la nature « **Coloniale** » de la Maçonnerie en Pays Niçois.

Parmi eux, on trouve 11 généraux :

- Guillaume Michel Cerise (1769/1820), baron d'Empire ;
- P.A. Hulin ;
- Beauchesne, héros de la Prise de la Bastille, gouverneur militaire de Paris de 1807 à 1814 et comte d'Empire ;
- L.C. Monet de Lorbeau (1766-1819)

Ils figurent seulement sur un tableau imprimé en 1802 par la loge « **Les Vrais Amis Réunis** ».

Ils sont mentionnés à titre honorifique et ne semblent pas avoir eu une activité Maçonnique à Nice.

Il en est de même pour André Masséna, le Maréchal.

Ses liens avec la maçonnerie Niçoise demeurent très tenus.

Devenu en 1804, Grand Représentant du Grand Orient de France (c'est à dire " n° 3" de l'Obédience), le futur Prince d'Essling sera nommé Vénérable d'Honneur de plusieurs loges : « **Les Frères Réunis** » Orient de Paris, « **L'Étroite Union** » Orient de Thouars, « **Les Elèves de Mars** » Orient de Toulon.

Mais il s'intéresse peu aux loges des Alpes-Maritimes.

Les autres Généraux ont effectivement « **Maçonné** » (travaillé en loge) à Nice :

- Gaspard Eberle (1764/1837) général de brigade commandant d'armes à Nice de 1802 à 1814 « **Les Vrais Amis Réunis** » 1811-1812

- J.D. Favereau (1755/1832) Vénérable en 1801 de la Loge « **Les Vrais Amis Réunis** » avant d'être Vénérable des « **Ames de la gloire et des Arts** » Orient de Mantoue ;

- Louis Gareau, 1769-1813 « Les Vrais Amis Réunis » 1800-1802 ;
- P.D. Garnier, Vénérable de la Loge et Très Sage du Chapitre « Les Vrais Amis Réunis » ;
- André-Thomas Perreimond (1766-1844), baron d'Empire « Les Vrais Amis Réunis » 1803-1805)
- D.H.M.A. Vedel (1771-1814), Vénérable d'Honneur des « Amis de l'Olivier du Midi » en 1810 et 1811.

Nous ne savons pas si le frère Bavastre est un parent du Corsaire Joseph Bavastro mais l'autre célèbre marin Niçois de cette époque, Louis Antoine Cyprien Infernet (1755 / 1815), est membre de la Loge « La Double Union » à Toulon.

L'Administration Préfectorale compte moins de Frères en son sein.

Seul le Préfet de Chateauneuf-Randon est Maçon.

Benoit Capelle, secrétaire général des Alpes-Maritimes sous le Consulat est membre de la Loge « Les Vrais Amis Réunis ».

Les Maçons sont assez nombreux dans l'administration des Douanes, les services Financiers, les Postes, les Ponts et Chaussées et la Justice.

Néanmoins leur importance dans les Alpes-Maritimes est très en deçà de la moyenne Française.

Les Frères représentent entre 4 et 5 % des Notables communaux de l'arrondissement de Nice (liste du 9 fructidor an IX) et 7 à 8 % des 600 contribuables les plus imposés (liste du 17 ventôse an XI).

Ils forment un petit quart des candidats pour le Conseil Général (liste du 17 brumaire an XIII) et des Notables Départementaux élus pour faire partie de la liste des notabilités nationales (liste au 12 brumaire an XII).

Au fur et à mesure que l'on « **monte** » dans la hiérarchie des Notables, le pourcentage de Maçons augmente.

Si l'on se réfère à la liste des Notables Nationaux des Alpes-Maritimes dressée par J.Y. Coppolani, on trouve 13 maçons sur un effectif de 57 noms :

- Pie Bernard, « Les Vrais Amis Réunis », juge au Tribunal Civil de San Rémo en 1813 ;
- Thomas Borea d'Olmo, Maire de San Rêmo en 1805 « Les Vrais Amis Réunis » ;

- Gaspard Eberle général de brigade « Les Vrais Amis Réunis » ;
- Joseph Raynaud ou Reinaldi de Falicon « Les Vrais Amis Réunis » ;
- P.D. Garnier ;
- Joseph Jaume, Président au Tribunal de Commerce en 1803 « Les Vrais Amis Réunis » ;
- Joseph Lombard, « Les Vrais Amis Réunis » ;
- André Masséna ;
- J. François Mieulle, receveur général des Alpes-Maritimes de 1800 à 1814 « Les Vrais Amis Réunis » ;
- François Félix Raynardi de Belvédère, « Les Vrais Amis Réunis » ;
- Joseph Rey, monégasque, Chevalier de la Légion d'Honneur « Les Amis de l'Olivier du Midi ».
- Louis Romey, Maire de Nice de 1804 à 1808 « Les Vrais Amis Réunis ».
- Dominique Vedel, auxquels s'ajoutent deux fils de notables nationaux des Alpes-Maritimes : Joseph Alberti de Villeneuve et Benoit Peyre de Châteauneuf, tous deux membres des « Vrais Amis Réunis ».

Sans être devenue la première ou la seule, la maçonnerie fut très rapidement l'une des formes principales de la sociabilité « **élitaire** » du département des Alpes-Maritimes.

Le 14 mai 1814, les troupes Françaises évacuèrent Nice.

Le 30 mai, le traité de Paris rend le Comté au Roi Victor Emmanuel.

Le 12 juin, le Général Piémontais Caqueran d'Onasque fait son entrée à Nice.

Dans une lettre datée du 1er juillet 1814, Pierre Rameau, Cannois, négociant à Nice, Vénérable de la Loge « **La Parfaite Harmonie** », écrit au Grand Orient de France :

« Dès le moment que cet Orient a changé de maître, nos réunions fraternelles ont dû cesser.

« L'Ecole de la Vraie Sagesse est aux yeux de notre nouveau souverain un exercice nuisible à la société, contraire à la religion et aux bonnes mœurs ; on ne trouve que vice dans ce qui n'est que vertu, et les lois les plus sévères sont mises en vigueur contre nos assemblées.

« Les vicissitudes, tous les fléaux qui ont pesé sur l'espèce humaine, n'ont pu ébranler Notre Temple, et nous avons la douleur de le voir détruit au milieu de la paix, et lorsque le bonheur paraît revenir sur la terre.

« Le Grand Orient voudra bien prendre note de cette fâcheuse circonstance afin de mettre un terme à des rapports qui ne peuvent plus avoir lieu et qu'il nous eût été si doux de continuer.

« Qu'il trouve ici l'expression de notre vive reconnaissance pour l'estime et l'amitié fraternelle dont il nous a favorisé Jusqu'à ce Jour.

« Agréer de plus, Très Chers, Très Respectables, Très Illustres Frères, les vœux les plus sincères que nous formons pour la prospérité de l'Art Royal en France et pour le bonheur de ceux qui, en nous distribuant les leçons savaient si bien nous en faire goûter les délices.

« Croyez enfin que nous conserverons à Jamais, par les nombres maçonniques qui vous sont connus, et avec tous les honneurs qui vous sont dus, les sentiments de la plus tendre Fraternité ».

Le Grand Orient de France enregistra le courrier le 18 juillet 1814.

Après vingt ans de travaux, la Franc-Maçonnerie Niçoise **« tombait en sommeil pour 44 ans »**.

